

LE CHÈQUE-CADEAU VENDÉE BOCAGE DU PAYS DE CHANTONNAY

Bournezeau - Chantonnay - Rochetrejoux - Saint-Germain-de-Prinçay - Saint-Hilaire-le-Vouhis - Saint-Martin-des-Noyers
Saint-Prouant - Sigournais - Saint-Vincent-Sterlanges - Sainte-Cécile

100%
Local



CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

Clauses générales

Les présentes conditions générales d'utilisation s'appliquent à tout adhérent au dispositif « Chèque-cadeau Vendée Bocage du pays de Chantonnay » appelé par la suite " collecteur ". Par la signature du bon d'adhésion, l'adhérent reconnaît en avoir pris connaissance et les accepter.

Collecte

Le chèque-cadeau est un moyen de paiement. Chaque adhérent se réserve le droit de soumettre l'acceptation des chèques-cadeaux à des conditions particulières (exclusion de certains produits, etc.) qu'il devra afficher dans son entreprise. Un autocollant sera distribué aux adhérents pour l'afficher aux clients utilisateurs.

Validité de l'adhésion

L'adhésion est valable à partir de la date de réception de l'adhésion. Toute adhésion peut être résiliée par tout moyen et à tout moment.

Conditions tarifaires

L'adhésion est gratuite. Une commission éventuelle et variable des chèques perçus sera retenue pour couvrir les frais d'édition et de fonctionnement*.

Fonctionnement

Pour obtenir le remboursement des chèques, chaque collecteur devra envoyer les chèques tamponnés avec un bordereau de remise à l'association indépendante mandatée. Cette dernière aura pour mission de :

- vérifier le comptage des chèques reçus et de leur validité (copie frauduleuse ou délai de validité) ;
- effectuer les remboursements aux collecteurs en déduisant la commission éventuelle* ;
- envoyer un mail de confirmation pour chaque virement ;
- rendre un rapport mensuel aux parties prenantes (ensemble des partenaires et adhérents de l'association).

Responsabilités

La bonne réception des chèques à l'organisme mandaté relève de la responsabilité du collecteur.

En cas de litige sur le comptage des chèques, seule la valeur de l'organisme indépendant sera retenue.

* voir le règlement intérieur.

Plus d'infos sur :

<https://www.chèques-cadeaux-vendee-bocage.fr>